



Conseil Municipal : Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

Présents : Mmes et MM. AGON, DUCOUDRAY, FLAMBEAUX, PELTIER, PICOT, ROBIN, SCOLARI, STILLEN, VALSESIA.

Absents excusés: Mmes CANON et L'HUILLIER procuration à MM. CANOT et VALSESIA.
M. ARNOULD procuration à MME FLAMBEAUX.
Mme VILLEDIEU et M. NENIN pas de procuration.

Secrétaire : M. VALSESIA Hervé

Approbation du procès-verbal de la séance du 11.12.2023 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11.12.2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.
 - ✓ Affecte le résultat d'exploitation de 698 518.50 € pour le budget communal
 - ✓ Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2023 aux 2 taxes directes locales.
- Vote le Budget Primitif 2024 de la commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement : 1 207 217.50 €

Section d'investissement : 619 639.20 €

Tarifs Municipaux :

Le Conseil Municipal maintient les tarifs municipaux de 2023 pour 2024, à savoir :

- Concession de cimetière cinquantenaire 70 €
- Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).
- Droits de place des forains :
 - Manèges enfants, tir, pincès, pêche 38 € 00
 - Confiserie-loterie 23 € 00
 - Friterie 50 € 00
- Affouage : 42 € 00 la part

Tarifs de location salle polyvalente 2025 :

Week-end : 450 € habitants, 770 € extérieurs, 200 € associations. - Journée : 220€ habitants, 370 € extérieurs et 120 € pour les associations ou sociétés. - Demi-journée 80 € - Nettoyage sols : 105 € pour la grande salle et 165 € pour la totalité des sols. Étant entendu que ceux-ci seront rendus balayés prêts à être lavés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise les dépenses sur l'article 623 (comptabilité en M57).
- Fixe les participations communales pour les CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) et séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2024.
- maintient la tarification de 2023 pour location d'un terrain à un administré de Sécheval.
- accepte le programme des travaux ONF prévus pour l'année 2024.
- Accorde les subventions suivantes sur l'exercice 2024 :
 - 100 € à l'école de Sécheval,
 - 50 € à l'Association des sclérosés en plaques,
 - 50 € à la ligue contre le cancer,
 - 100 € aux restos du cœur.
 -

Ne donne pas suite aux autres demandes.

- Prend une nouvelle délibération concernant la demande de subvention à la Région pour la restauration de la façade du local de rangement du matériel précisant les montants sollicités auprès de la Région et le montant de l'autofinancement.
- Ne donne pas suite à la proposition de la LISA concernant la fourrière animale d'Ardenne Métropole.
- N'adhère pas à la proposition de définir des zones d'accélération des énergies renouvelable ZAEnR.
- Décide de remplacer le copieur à l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Des modalités d'acquisition d'une première fleur (villages fleuris).
- Du montant des pénalités calculées suite au retard sur les travaux de rénovation d'une maison communale : le conseil municipal approuve l'application de ces pénalités de retard.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.